

Rapport de la commission des finances concernant le préavis municipal n° 05/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis susmentionné est composée de Sven Helm, Paul Mermoud, Vincent Moullet et Jean-Charles Bollini. Les conseillers se sont réunis le mercredi 20 septembre dernier.

La commission s'est appuyée sur les éléments mis à sa disposition par la Municipalité.

Remarques:

- Les exercices précédents ont tous été positifs grâce notamment aux revenus extraordinaires ainsi que la diminution des contributions de la Commune aux charges des associations intercommunales.
- De nombreuses inconnues subsistent par rapport aux revenus qui seront effectivement reçus en 2024.
- De nombreuses inconnues subsistent également par rapport aux charges qui seront dues en 2024 (augmentation du prix de l'énergie, etc).

Conclusion :

Aucun changement important nécessiterait ni d'augmenter ni de diminuer le taux d'imposition pour l'année 2024. La possibilité de réévaluer la situation reste présente en cas de besoin en 2025.

En conséquence de ce qui précède, la commission des finances propose de :

- Valider pour l'année 2024 un taux d'imposition communal fixé à 75.5.

Goumoens-la-Ville, le 20 septembre 2023

Vincent Moullet

Sven Helm

Paul Mermoud

Jean-Charles Bollini